

## **Le Service Volontaire Européen (SVE)**

### **Qu'est-ce que le SVE ?**

C'est un dispositif de volontariat financé par l'Union Européenne d'une durée de 3, 6 ou 12 mois dans un pays de l'Union Européenne et parfois ailleurs (pays voisins de l'UE, Afrique, Amérique Latine, Asie...).

En effet, le volontariat est un moment privilégié pour vivre autre chose, différemment... c'est souvent une "rupture" avec son quotidien, son travail ou ses études... et l'occasion de découvrir une autre langue, d'autres façons de s'engager et de travailler, de rencontrer des personnes différentes et de nouveaux choix de vie.

**Cette aventure requiert une ouverture d'esprit, de l'autonomie et une forte capacité d'adaptation !**

### **Qui peut participer ?**

Les jeunes de **18 à 30 ans** quelque soit le niveau d'étude et les qualifications.

Concordia essaye de favoriser l'accès au SVE à des jeunes qui n'auraient pas facilement accès aux échanges interculturels et aux séjours à l'étranger car il nous semble que la rencontre, l'apprentissage d'une langue étrangère et le séjour à l'étranger sont des facteurs d'épanouissement et de mobilisation.

### **Quels types de projets ?**

Le volontaire peut participer à des projets dans différents domaines : culture, social, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, protection civile, patrimoine culturel, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe...

### **Quelles sont les conditions financières ?**

Le Service Volontaire Européen est totalement **gratuit** pour le volontaire.

La subvention du Programme Européen Jeunesse et Action (une fois que le dossier est accepté) couvre pendant toute la durée du projet SVE :

- Les frais occasionnés par le projet (hébergement, restauration, formation, soutien, cours de langues, tutorat...), versée aux organisations d'envoi et d'accueil
- L'argent de poche et la protection sociale des volontaires

NB : il y a d'autres sources possibles (autofinancement, cofinancement...)

### **Par où commencer ?**

La première étape consiste à trouver une association d'envoi, comme CONCORDIA.

- Un CV, une lettre de motivation et le formulaire SVE à envoyer à [CONCORDIA 17/19 Rue Etex 75018 PARIS](#) ou par mail [vlt@concordia.fr](mailto:vlt@concordia.fr).

- Convenir d'un rendez-vous avec CONCORDIA où nous pourrons vous conseiller et vous orienter

- Et enfin, après accord, CONCORDIA pourra vous aider dans l'élaboration de votre projet (aide à la recherche d'un projet d'accueil)

- CONCORDIA vous accompagnera tout au long de votre SVE.

### **Où trouver les projets ?**

Pour accéder directement à la base de données des projets SVE cliquez sur le lien suivant : <http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/>

Si vous n'arrivez pas à trouver toute l'information que vous cherchez, n'hésitez pas à nous appeler au [01 45 23 00 23](tel:0145230023).

### **Témoignage de Roman – SVE en Islande (2007)**

« Je reviens d'Islande où je suis resté un an, je travaillais à Hitt Husid, dans un centre culturel et social pour les jeunes. Côté projet, je me suis retrouvé à participer à des festivals et à plusieurs ateliers où j'ai eu l'occasion de voir plus loin que ce que j'avais imaginé. Côté découvertes, entre piscine sous la neige, rencontre interculturelles et surtout paysages lunaires : pas le temps d'avoir froid... ou presque !

Maintenant je suis revenu d'Islande mais toujours volontaire... »

### **SVE court terme**

C'est un programme communautaire qui s'adresse à des jeunes de 18 à 30 ans. Il permet de prendre part à un chantier durant 3 semaines dans un pays de l'union européenne. Ce programme s'adresse **en priorité aux volontaires provenant de structures socio-éducatives**. Comme n'importe quel autre chantier, la participation au programme SVE court terme permet la découverte d'un pays, de prendre un temps de réflexion personnel sur son avenir social et professionnel (grâce au suivi spécifique de Concordia et du partenaire qui organise le chantier), avant de se lancer dans un projet de plus longue durée. N'hésitez pas à nous contacter !

**Se sentir citoyen de l'Europe et se mettre au service d'un projet d'intérêt général... découvrir une autre culture et d'acquérir de nouvelles compétences... voilà ce que permet le SVE !**